

## Conditions générales de la manifestation

1. Ce règlement fait intégralement partie du contrat entre l'organisateur et le coureur. Ce règlement s'applique également lors d'une modification du nom de la personne inscrite ou lors d'inscriptions d'autres personnes; dans ces cas, le coureur qui fait les démarches s'engage à communiquer ce règlement aux tiers concernés.
2. **Responsabilité**
  - 2.1. La responsabilité de l'organisateur et de ses partenaires n'est pas engagée pour les risques de toutes natures prises par les participants. Le participant est, en particulier, responsable de se présenter au départ en bonne santé et bien entraîné. Les coureurs doivent être personnellement assurés.
  - 2.2. L'organisateur décline toute responsabilité vis-à-vis des spectateurs et des tiers.
  - 2.3. L'organisateur décline toute responsabilité pour les objets laissés sans surveillance.
3. **Déclaration relative à la protection des données**

Les dispositions ci-après s'appliquent à la saisie et à l'utilisation de vos données personnelles lors de la réalisation de notre course.

  - 3.1. *Quelles sont les données dont nous assurons le traitement ?*

Pour que votre inscription et la réalisation de notre course s'effectuent correctement, vous devez obligatoirement remplir les champs du formulaire d'inscription. Vous avez la possibilité d'inscrire d'autres personnes que vous-même. Dans ce cas, nous sommes fondés à considérer que vous êtes en droit de nous transmettre leurs données.

L'indication de votre numéro de téléphone portable ou de votre adresse électronique, en vue de l'envoi d'informations en rapport avec la manifestation, reposent sur un choix délibéré de votre part. En cas d'inscription en ligne, l'indication de l'adresse électronique est obligatoire, car nous en avons besoin pour la confirmation et les éventuelles questions complémentaires.
  - 3.2. *Gestion de vos données personnelles*

Nous travaillons en liaison avec des entreprises spécialisées externes pour la réalisation de la course ainsi que pour la mémorisation et la gestion électroniques de vos données. Ces entreprises traitent vos données personnelles pour notre compte. En cas d'inscription en ligne, vous avez la possibilité de modifier vous-même vos propres données à tout moment par le biais d'un compte d'utilisation électronique spécifique, à l'adresse [www.datasport.ch](http://www.datasport.ch).
  - 3.3. *Autorisation au traitement des données*

Par votre inscription, vous donnez votre autorisation à la publication de votre nom, de votre prénom, de votre année de naissance, de votre lieu de domicile, de votre numéro de dossard, de votre temps de course et de votre classement dans les listes de départ et de classement de la manifestation ainsi qu'aux listes des meilleurs de Swiss Athletics Cette autorisation est valable pour la publication sur Internet aussi bien que dans des médias imprimés, à la télévision, via télétexte, en vue de l'affichage des listes ou des annonces faites par les speakers. Les photos et films réalisés en liaison avec notre course peuvent être utilisés à la télévision, sur Internet, dans nos propres moyens publicitaires, dans des magazines ou des livres sans donner droit à indemnisation.
  - 3.4. A défaut de communication écrite de votre part à l'adresse électronique ou postale indiquée ci-dessous une semaine avant la manifestation, votre nom, votre adresse postale et votre adresse électronique pourront être transmises à des partenaires (par ex. service photo et vidéo) en vue de prestations de services ou à des fins publicitaires ainsi que sur demande à des sponsors en vue d'adressages ciblés en liaison avec la course. Nous sommes habilités par ailleurs à transmettre les indications ci-dessus aux autres organisateurs de courses de l'association Swiss Runners pour l'envoi d'informations relatives à d'autres courses.
  - 3.5. *Autres informations et contact*

Pour toute information complémentaire concernant la protection des données, nous vous prions de vous reporter à nos „dispositions relatives à la protection des données“ détaillées figurant sur notre site web [www.lausanne-marathon.com](http://www.lausanne-marathon.com). Pour toute question, n'hésitez pas à [nous contacter](#).
4. **Annulation de la course**
  - 4.1. Si la course ne peut pas se dérouler ou se dérouler que partiellement pour des raisons de force majeure (y.c. conditions météorologiques extrêmes), il n'existe aucun droit au remboursement ou au report de l'inscription.
5. **Santé**
  - 5.1. Si vous deviez, dans les jours qui précèdent la course, tomber malade ou être fébrile, vous devez renoncer à toute participation. N'oubliez pas, durant la course, de boire régulièrement et suffisamment. Si, durant la course, vous deviez rencontrer un problème de santé (par exemple: difficulté pour respirer, épuisement, vertiges, fortes douleurs, etc.), veuillez immédiatement arrêter la course. Les médecins et le personnel sanitaire peuvent décider d'interrompre la course d'un(e) participant(e) qui présenterait des signes de défaillance. Les participants de plus de 35 ans, ainsi que les groupes à risques (par

exemple: maladie du cœur, problèmes respiratoires ou de poumons, surpoids, etc.). doivent se soumettre à un contrôle médical régulier.

## 6. Dopage

- 6.1. Le règlement de Swiss Olympic en matière de dopage s'applique à cette compétition. Des contrôles contre le dopage pourront être effectués. Les participantes et participants se soumettent au règlement anti-dopage de Swiss Olympic et reconnaissent la compétence exclusive de la Commission de discipline de Swiss Olympic en matière de lutte contre le dopage ainsi que celle du Tribunal arbitral du sport à Lausanne à l'exclusion de tout autre juridiction ordinaire. Veuillez également consulter [www.dopinginfo.ch](http://www.dopinginfo.ch)

## 7. Compétition

- 7.1. La manifestation est organisée selon les règlements en vigueur de la Fédération Suisse d'Athlétisme Swiss Athletics et selon les catégories publiées sur notre site internet [www.lausanne-marathon.com](http://www.lausanne-marathon.com). L'épreuve est ouverte aux coureurs qui ont atteint l'âge mentionné dans le programme. Sur la distance du marathon, les coureurs qui n'auront pas atteint le 20<sup>ème</sup> km à 13h00 seront stoppés. Dès 15h30, le dispositif de sécurité sera progressivement levé depuis la Tour-de-Peilz en direction de Lausanne. Les concurrents devront, dès lors, se conformer aux directives de circulation et signalisations routières habituelles. Le contrôle d'arrivée sera clos à 17h. Les coureurs qui passeront l'arrivée après cette heure limite ne seront pas classés.
- 7.2. Le parcours est conforme au règlement international des courses sur route (AIMS/IAAF).
- 7.3. Le chronométrage se fait au moyen d'une puce intégrée au dossard.
- 7.4. Les directives de sécurité sur le parcours sont à respecter. Aucune aide extérieure, de quelque forme que ce soit (bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés) ne sera admise. Il est interdit d'emmener des chiens, des poussettes etc. L'utilisation de raccourcis et d'autres moyens illicites sont formellement interdits sur le parcours. Une participation avec une chaise roulante en dehors de la course handbike n'est pas possible pour des raisons de sécurité. La direction technique est compétente pour décider d'éventuelles disqualifications définitives.

## 8. Inscription

- 8.1. L'inscription peut être faite online par Internet (sur le site [www.lausanne-marathon.com](http://www.lausanne-marathon.com)) ou par poste avec un bulletin de versement. Les coureurs domiciliés à l'étranger ont la possibilité de s'inscrire au moyen d'une formule d'annonce particulière. Les inscriptions par téléphone ou courriels ne sont pas acceptées.
- 8.2. L'organisateur se réserve le droit, en tous temps, de pouvoir disqualifier des coureurs sans dédommagement ni remboursement de la finance d'inscription dans le cas où de fausses déclarations sont données lors de l'inscription ou en cas d'utilisation de produits interdits (par exemple des dopants).
- 8.3. L'organisateur peut fixer un nombre limite de coureurs. Si le nombre maximum est atteint avant la clôture des inscriptions, les inscriptions ultérieures ne peuvent plus être prises en considération. Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre de réception des paiements.
- 8.4. Si un coureur ne participe pas à la course ou s'il ne termine pas l'épreuve, il ne peut prétendre à aucun remboursement, ni dédommagement de la part de l'organisateur. Les inscriptions effectuées à double sont remboursées (sans les frais de transaction) lors du retrait du dossard.
- 8.5. Le dossard est personnel et non-transmissible, il ne peut pas être vendu. Il est interdit de prendre part à l'une des courses sans dossard ou avec le dossard d'une autre personne. En cas de force majeure, l'inscription peut être transférée à un autre coureur avant la fin du délai d'inscription, en transmettant à l'organisateur les données du nouveau coureur dans ce délai. Aucun changement de coureur possible après le délai d'inscription. Changement de distance possible sans frais jusqu'au délai d'inscription et contre CHF 5.-, dès la fin du délai d'inscription.
- 8.6. Une assurance annulation peut être conclue lors de l'inscription online via datasport. En cas de maladie ou d'accident (sur présentation d'un certificat médical) l'assuré sera crédité du montant de son inscription sur son compte datasport. Aucune assurance annulation lors de l'inscription par bulletin de versement.
- 8.7. Afin d'améliorer le confort des coureurs, les départs du marathon, du ½ marathon et des 10km s'effectuent par blocs/sas. Les blocs sont formés selon les temps estimés communiqués lors de l'inscription. Les temps estimés peuvent être modifiés jusqu'à la fin du délai d'inscription. Au-delà, il ne sera plus possible de changer de temps ou de blocs/sas. Le départ dans un autre bloc que celui qui a été attribué engendrera une pénalité de 5 minutes.

## 9. Organisation

- 9.1. Le « Lausanne Marathon » est organisé par l'Association « Lausanne Marathon ».
- 9.2. Le for juridique est à Lausanne
- 9.3. Sous réserve des modifications de l'organisateur.